RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01798
Numéro SIREN : 512 554 767
Nom ou dénomination : CONCEPTERP

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2019 sous le numéro de dépôt 5286

Greffe du tribunal de commerce de Marseille : dépôt N°5286 en date du 18/06/2019

CONCEPT ERP

30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES
LES ESPACES DE LA STE BAUME
13420 GEMENOS

18 JUIN 2019

5286

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- *Bilan actif-passif*	1 et 2
- *Compte de résultat*	3 et 4
- *Détail des comptes bilan actif passif*	5 à 8
- *Détail Compte de résultat*	9 à 12

ORIGA GROUP
45 COURS GOUFFE

13006 MARSEILLE
0491137000

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	17 133	10 944	6 189	7 235	1 046-	14.46-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	126 204	52 034	74 170	91 664	17 494-	19.09-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	191 415		191 415	191 415		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 475		6 475	6 475		
	Total II	341 227	62 978	278 249	296 789	18 540-	6.25-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	483 627	11 264	472 363	237 270	235 093	99.08
	Autres créances	31 245		31 245	18 438	12 807	69.46
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	95 561	1 675	93 886	220 000	126 114-	57.32-
	Disponibilités	49 797		49 797		49 797	
	Charges constatées d'avance (3)	159 213		159 213	121 429	37 784	31.12
	Total III	819 443	12 939	806 504	597 137	209 368	35.06
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 160 669	75 917	1 084 753	893 926	190 827	21.35

Certifié sincère

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 163 200)	163 200	163 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	40	40		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	16 320	16 320		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	67 784	57 769	10 015	17.34
	Report à nouveau	150 000-	150 000-		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	155 887	160 014	4 128-	2.58-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	253 231	247 344	5 887	2.38
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges		1 476	1 476-	100.00-
	Total III		1 476	1 476-	100.00-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	67 156	83 653	16 497-	19.72-
	Concours bancaires courants	767	5 028	4 261-	84.75-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		660	660-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 201	172 130	53 071	30.83
	Dettes fiscales et sociales	257 771	192 660	65 111	33.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	31 334	15 667	15 667	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	249 294	175 308	73 986	42.20
	Total IV	831 522	645 106	186 416	28.90
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 084 753	893 926	190 827	21.35
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	780 997	577 974		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	220 785		220 785	48 315	172 470	356.97
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 763 391	13 911	1 777 302	1 616 327	160 975	9.96
Chiffre d'affaires NET	1 984 176	13 911	1 998 087	1 664 642	333 445	20.03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 000	1 456	544	37.41
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			45 150	28 354	16 796	59.24
Autres produits			11 723	88	11 635	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 056 961	1 694 540	362 421	21.39
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			142 842	30 488	112 354	368.53
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			512 439	480 956	31 482	6.55
Impôts, taxes et versements assimilés			22 386	13 418	8 969	66.84
Salaires et traitements			798 763	663 243	135 520	20.43
Charges sociales			320 786	265 493	55 292	20.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			28 880	26 023	2 858	10.98
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 650	2 768	883	31.89
Dotations aux provisions				1 476	1 476-	100.00-
Autres charges			12	86	74-	86.04-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 829 759	1 483 950	345 808	23.30
I - Résultat d'exploitation (I-II)			227 203	210 590	16 613	7.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	8 656	7 913	743	9.39
Autres intérêts et produits assimilés (3)	612	474	138	29.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 012		4 012	
Total V	13 280	8 387	4 893	58.35
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 675		1 675	
Intérêts et charges assimilées (4)	527	561	35-	6.15-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 254		27 254	
Total VI	29 456	561	28 895	NS
2. Résultat financier (V-VI)	16 176-	7 826	24 002-	306.71-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	211 027	218 415	7 389-	3.38-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23		23	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 297		1 297	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 320		1 320	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 320-		1 320-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		353-	353	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)	53 820	58 754	4 934-	8.40-
Total des produits (I+III+V+VII)	2 070 241	1 702 927	367 315	21.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 914 355	1 542 913	371 442	24.07
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	155 887	160 014	4 128-	2.58-
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	13 871	4 624		
Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 189	7 235	1 046-	14.46-
20800000	Logiciels	17 133	14 779	2 353	15.92
28080000	Amort. logiciels	10 944-	7 544-	3 399-	45.06-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		74 170	91 664	17 494-	19.09-
21810000	Instal. génér. agenc. amgts	73 784	74 225	441-	0.59-
21820000	Matériel de transport	831		831	
21830000	Mat. de bureau & Informatique	37 878	32 209	5 670	17.60
21840000	Mobilier	13 712	15 379	1 667-	10.84-
28181000	Amort install. agenc. amgts	24 122-	12 018-	12 104-	100.72-
28182000	Amort. matériel de Transport	201-		201-	
28183000	Amort. mat. bureau et info.	22 473-	12 809-	9 664-	75.45-
28184000	Amort. mobilier	5 238-	5 321-	83	1.55
AUTRES TITRES IMMOBILISES		191 415	191 415		
27310000	SCPI FRUCTIPIERRE	91 665	91 665		
27320000	SCPI ACTIPIERRE	99 750	99 750		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		6 475	6 475		
27510000	Dépôts versés	6 475	6 475		
Total II		278 249	296 789	18 540-	6.25-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		472 363	237 270	235 093	99.08
41100000	CLIENTS DIVERS	444 358	235 157	209 201	88.96
41600000	CLIENTS DOUTEUX	13 516	12 679	837	6.60
41810000	Clients - Factures à établir	25 752		25 752	
49100000	Prov/dépr. comptes clients	11 264-	10 567-	697-	6.60-
AUTRES CREANCES		31 245	18 438	12 807	69.46
40100000	FOURNISSEURS	63	2 059	1 996-	96.95-
40981000	frs - avoirs à recevo	9 889		9 889	
42100000	Personnel rémunérations dûes	35		35	
42500000	Personnel - Avances & acomptes	3 027	3 027		
43731000	Cotisations retraite non cadre		196	196-	100.00-
44400000	Etat impôts sur les bénéfices	9 024	3 906	5 118	131.03
44562000	TVA déductible sur immo.		574	574-	100.00-
44566000	TVA déduct. s/biens & services	3 312	1 760	1 552	88.22
44567000	Crédit de TVA à reporter	2 549		2 549	
44586000	T.C.A./fact. non parvenues	1 641	4 574	2 933-	64.12-
46870000	Produits à recevoir	1 706	2 342	636-	27.16-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		93 886	220 000	126 114-	57.32-
50410000	Contrat capitalis NATIXIS LIFE	45 561	150 000	104 439-	69.63-
50810000	OPCVM	50 000	70 000	20 000-	28.57-
59000000	dépréciation des VMP	1 675-		1 675-	
DISPONIBILITES		49 797		49 797	
51200000	Banque Populaire du Sud	49 777		49 777	
53000000	Caisse espèces	20		20	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		159 213	121 429	37 784	31.12
48600000	Charges constatées d'avance	159 213	121 429	37 784	31.12

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total III	806 504	597 137	209 368	35.06
TOTAL GENERAL	1 084 753	893 926	190 827	21.35

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	163 200	163 200		
10130000 Cap. sous. appelé versé	163 200	163 200		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	40	40		
10410000 Cap. Prime d'émission	40	40		
RESERVE LEGALE	16 320	16 320		
10611000 Réserve légale	16 320	16 320		
AUTRES RESERVES	67 784	57 769	10 015	17.34
10688000 Autres réserves	67 784	57 769	10 015	17.34
REPORT A NOUVEAU	150 000-	150 000-		
12910000 Acpte s/div répart en inst aff	150 000-	150 000-		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	155 887	160 014	4 128-	2.58-
Total I	253 231	247 344	5 887	2.38
PROVISIONS POUR CHARGES		1 476	1 476-	100.00-
15880000 Provision sur charges		1 476	1 476-	100.00-
Total III		1 476	1 476-	100.00-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	67 156	83 653	16 497-	19.72-
16440000 BPS Prêt travaux	67 132	83 624	16 492-	19.72-
16884000 Intérêts courus sur emprunts	24	29	6-	19.71-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	767	5 028	4 261-	84.75-
51200000 Banque Populaire du Sud		4 454	4 454-	100.00-
51810000 Intérêts courus à payer	767	574	193	33.61
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		660	660-	100.00-
41910000 Clients - Avances et acomptes		660	660-	100.00-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	225 201	172 130	53 071	30.83
40100000 FOURNISSEURS	212 853	144 685	68 168	47.11
40810000 Frs factures non parvenues	12 348	27 445	15 097-	55.01-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	257 771	192 660	65 111	33.80
42100000 Personnel rémunérations dûes		1 662	1 662-	100.00-
42820000 Dettes prov/congés payés	47 749	39 527	8 222	20.80
42860000 Pers. autres charges à payer	37 230	33 503	3 727	11.12
43120000 URSSAF Gemenos	28 622	19 978	8 644	43.26
43720000 Cotisations prévoyance	3 270	2 473	797	32.24
43731000 Cotisations retraite non cadre	19 940		19 940	
43733000 Cotisations Mutuelle	1 430	1 444	14-	0.98-
43820000 Charges sociales s/congés payé	19 607	16 023	3 584	22.37
43860000 Org. soc. charges à payer	7 109	7 517	408-	5.43-
44551000 TVA à décaisser	6 607	22 879	16 272-	71.12-
44571000 TVA collectée	67 191	37 716	29 475	78.15
44581000 TVA s/avoirs à recevoir	1 648		1 648	
44587100 TVA s/factures à établir	4 292		4 292	
44860000 Etat autres charges à payer	13 067	9 929	3 138	31.60
45700000 Associés - Dividendes à payer	9	8	1	13.07

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES	31 334	15 667	15 667	100.00
46860000 Charges à payer	31 334	15 667	15 667	100.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	249 294	175 308	73 986	42.20
48700000 Produits constatés d'avance	249 294	175 308	73 986	42.20
Total IV	831 522	645 106	186 416	28.90
TOTAL GENERAL	1 084 753	893 926	190 827	21.35

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES		220 785	48 315	172 470	356.97
70710000	Ventes de licences	220 785	48 315	172 470	356.97
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		1 777 302	1 616 327	160 975	9.96
70600000	Prestations de services	1 205 427	1 139 864	65 563	5.75
70601000	Prestations de Services CEE		9 300	9 300-	100.00-
70620000	Prestations de formations	15 920	33 492	17 572-	52.47-
70630000	Prestations sous-traitées	9 750	60 410	50 660-	83.86-
70640000	Contrats de services	345 130	281 830	63 301	22.46
70640100	ventes abonmts, contrats Gpe		13 313	13 313-	100.00-
70641000	Contrats de services CEE	13 911	30 204	16 293-	53.94-
70650000	Refacturation OPCA	18 030	2 200	15 830	719.55
70660000	Téléconsulting	168 884	45 715	123 169	269.43
70800000	Frais de déplacements facturés	250		250	
Chiffre d'affaires NET		1 998 087	1 664 642	333 445	20.03
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		2 000	1 456	544	37.41
74000000	Subventions d'exploitation	2 000	1 456	544	37.41
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		45 150	28 354	16 796	59.24
78150000	Reprise prov.risques& charges	1 476		1 476	
78174000	Reprise Dot/prov.dép.créances	2 953	1 275	1 678	131.61
79100000	Transferts chges exploitation	16 337	5 301	11 036	208.18
79162000	Contribut° salarial véhicule	4 985	3 720	1 265	34.02
79164000	Avantage en nature véhicules	19 399	18 058	1 341	7.42
AUTRES PRODUITS		11 723	88	11 635	NS
75800000	Prodts divers gestion courante	11 723	88	11 635	NS
Total des Produits d'exploitation		2 056 961	1 694 540	362 421	21.39
ACHATS DE MARCHANDISES		142 842	30 488	112 354	368.53
60710000	Achat de licences	142 842	30 488	112 354	368.53
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		512 439	480 956	31 482	6.55
60430000	achat prestations de services	61 263	46 619	14 644	31.41
60431000	achat prestation service impor		10	10-	100.00-
60440000	achats de contrats	178 441	168 134	10 307	6.13
60610300	EDF Gemenos A03	1 392	969	423	43.69
60630000	Fourn. d'entr. petit équip.	8 119	11 054	2 935-	26.55-
60640000	Fournitures administratives	1 665	7 201	5 536-	76.88-
60680000	Achats divers bureau	1 358	1 229	129	10.47
61102000	Abonn. logici divers p/interne	251	440	189-	43.06-
61110000	Prestations Philippe AVIAS	12 000	12 000		
61140000	Prestations RDI		19 706	19 706-	100.00-
61221100	Redevances crédit-bail NATIXIS	13 871	4 624	9 247	200.00
61320000	Locations immobilières	15 667	15 667		
61350000	Locations mobilières	3 529	777	2 752	353.95
61353000	LLD Véhicules Ford Lease	21 348	19 147	2 201	11.50
61370000	Location Cloud	4 573	3 272	1 302	39.79
61400000	Charges locatives	6 119	6 482	363-	5.60-
61410000	Gardiennage locaux	916	485	431	88.79
61510000	Entretien matériel de transpor	2 007		2 007	
61521000	Entretien locaux siège	3 865	3 693	171	4.63

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61550000	Entr. répar.biens mobiliers	211		211	
61551000	Entretien locaux siège	305		305	
61552000	Entretien matériel de transp.	1 924	378	1 546	409.23
61560000	Maintenance	1 213		1 213	
61562000	Maintenance & Assitance Ford	2 983	5 273	2 290-	43.43-
61610000	Assurance multirisques d'expl	2 880	1 570	1 310	83.43
61620000	Assurance responsabilité civil	1 484	3 277	1 792-	54.70-
61650000	Assurance véhicules	7 048		7 048	
61651000	Assurance Ford Lease		7 466	7 466-	100.00-
61670000	assurances diverses	267	229	37	16.29
61840000	Cotisations professionnelles	2 500	630	1 870	296.74
61850000	Frais de colloq. sémin. conf.	7 572		7 572	
62260000	Honoraires	3 649	2 314	1 334	57.65
62261000	Honoraires commis aux comptes	4 200	4 200		
62262000	Honoraires expert comptable	14 975	14 720	255	1.73
62263000	honoraires recrutement	14 466		14 466	
62270000	Frais d'actes & contentieux	135	687	552-	80.33-
62310000	Annonces & insertions	146	181	35-	19.19-
62319000	Annonces & insertions UE		630	630-	100.00-
62340000	Cadeaux à la clientèle	2 756	2 070	686	33.14
62370000	Publications - Marketing		141	141-	100.00-
62380000	Divers (pourboires dons...)	3 850	2 050	1 800	87.80
62410000	Transports/achats		40	40-	100.00-
62510000	Déplacements, missions, récept	11 525	12 122	597-	4.92-
62530000	Location véhicules		250	250-	100.00-
62538000	Frais déplacement - divers		1 764	1 764-	100.00-
62540000	Frais sncf	7 627	5 805	1 822	31.38
62541000	Locations véhicules sociétés	183	220	37-	16.77-
62542000	Carburant	16 103	14 045	2 058	14.66
62543000	Frais autoroute/parking	15 189	18 517	3 328-	17.97-
62544000	Frais avion	731	654	77	11.77
62560000	Hotel	10 812	10 847	34-	0.32-
62570000	Réceptions	1 601	2 551	950-	37.24-
62571000	Frais de représentation	9 635	13 333	3 698-	27.74-
62580000	Invitations	12 216	12 141	74	0.61
62612000	Internet	5 322	3 322	2 000	60.21
62613000	Téléphonie mobile	7 842	6 474	1 368	21.13
62614000	Téléphonie fixe	46		46	
62620000	Affranchissements	561	469	92	19.52
62780000	Autres frais & commissions	4 100	3 259	842	25.83
62810000	Formation du personnel		7 820	7 820-	100.00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		22 386	13 418	8 969	66.84
63120000	Taxe d'apprentissage	5 195	4 229	966	22.84
63130000	Particip. employ. form. prof.	4 546	3 700	846	22.86
63513000	Taxe CFE	897	786	111	14.12
63514000	Taxe sur véhicules de sociétés	6 607	2 902	3 705	127.67
63515000	Taxe CVAE	3 153	1 799	1 354	75.26
63520000	TVA non récupérable		2	2-	100.00-
63540000	Droits d'enregistrement	1 989		1 989	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		798 763	663 243	135 520	20.43
64111000	Salaires Gémenos	574 299	507 351	66 948	13.20
64120000	Congés payés	8 222	19 734	11 512-	58.34-
64130000	prov primes et commiss à payer	2 627	1 151	1 476	128.24

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
64140000	indemnités et verst divers	189 651	114 495	75 156	65.64
64141000	Ind et avantag div non soumis	2 864	512	2 352	459.62
64142000	Intéressement des salariés	21 100	20 000	1 100	5.50
CHARGES SOCIALES		320 786	265 493	55 292	20.83
64511000	Cotisations URSSAF Gémenos	199 353	162 167	37 186	22.93
64531000	Cot. caiss. retrait. non cadre	69 301	55 054	14 248	25.88
64532100	Cotisations retraite suppl	18 304	18 001	303	1.68
64533000	Cotisations Mutuelle	2 687	2 366	321	13.57
64540000	Cotisations Chômage	21 668	18 702	2 966	15.86
64560000	Cotisations gsc	5 975	4 603	1 372	29.81
64570000	Cotisations prévoyance	9 671	7 385	2 286	30.96
64590000	Chges sociales à payer	408-	2 617	3 025-	115.59-
64591000	Chges sociales s/congés payés	3 584	7 767	4 183-	53.86-
64750000	Médecine du travail, pharmacie	1 571	1 430	141	9.85
64800000	Autres charges de personnel		1 200	1 200-	100.00-
64900000	CICE	10 920-	15 798-	4 878	30.88
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		28 880	26 023	2 858	10.98
68111000	DAP Immo. Incorporelles	3 510	3 233	278	8.58
68112000	DAP Immo. Corporelles	25 370	22 790	2 580	11.32
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		3 650	2 768	883	31.89
68174000	Dot/prov. dép. créances	3 650	2 768	883	31.89
DOTATIONS AUX PROVISIONS			1 476	1 476-	100.00-
68150000	Dot/prov exploitation		1 476	1 476-	100.00-
AUTRES CHARGES		12	86	74-	86.04-
65800000	Ch. divers de gestion courante	12	86	74-	86.04-
Total des Charges d'exploitation		1 829 759	1 483 950	345 808	23.30
Résultat d'exploitation		227 203	210 590	16 613	7.89
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE		8 656	7 913	743	9.39
76210000	Revenus de titres immobilisés	8 656	7 913	743	9.39
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		612	474	138	29.16
76800000	Autres produits financiers	612	474	138	29.16
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		4 012		4 012	
76700000	Produits s/cession valeur plac	4 012		4 012	
Total des Produits financiers		13 280	8 387	4 893	58.35
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		1 675		1 675	
68665000	Dotation prov dépréciation VMP	1 675		1 675	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		527	561	35-	6.15-
66116000	Emprunt et dettes assimilées	527	561	35-	6.15-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27 254		27 254	
66700000 CHARGES NETTES S/CESSION VMP	27 254		27 254	
Total des Charges financières	29 456	561	28 895	NS
Résultat financier	16 176-	7 826	24 002-	306.71-
Résultat courant avant impôts	211 027	218 415	7 389-	3.38-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	23		23	
67120000 Pénalités/amendes	23		23	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 297		1 297	
67520000 VCEAC Coporelles	1 297		1 297	
Total des Charges exceptionnelles	1 320		1 320	
Résultat exceptionnel	1 320-		1 320-	
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE		353-	353	100.00
69100000 Participation des salariés		353-	353	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	53 820	58 754	4 934-	8.40-
69500000 Impôt sur les bénéfices	53 820	58 754	4 934-	8.40-
Total des produits	2 070 241	1 702 927	367 315	21.57
Total des charges	1 914 355	1 542 913	371 442	24.07
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	155 887	160 014	4 128-	2.58-

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CONCEPT ERP	30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES LES ESPACES DE LA STE BAUME 13420 GEMENOS
SIRET 5 1 2 5 5 4 7 6 7 0 0 0 2 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	VENTE LICENCE, INSTALL ET MAINTENANCE ERP	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	171 792	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution à 3 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ORIGA GROUP 47 COURS GOUFFE 13006 MARSEILLE Tél: 0491137000	Tél:

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 09/04/2019 Lieu GEMENOS
			Qualité et nom du signataire: PHILIPPON Frédéric
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature Directeur général

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

PROJET

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	150 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	150 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		150 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	

PROJET

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2019)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise CONCEPT ERP — du 01012018

Adresse 30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES LES ESPACES DE LA STE BAUME 13420 GEMENOS — au 31122018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	PHILIPPON FREDERIC DIRECTEUR GENERAL	122 RUE DU COMMANDANT ROLLAND LE SAUMUR 13008 MARSEILLE
2	VIRSOLVY JEAN PIERRE PRESIDENT	24 RUE DANIEL CASANOVA 34430 ST JEAN DE VEDAS
3	MACHABEIS SYLVIE CHEF DE PROJET SENIOR	101 CHEMIN DES JASMINS L'ADRECH DES DEFE 83390 CUERS
4	VACHER CHRISTOPHE CONSULTANT DE GESTION	40 BOULEVARD DE ST- JEAN 13530 PUYRICARD
5	CESAR VINCENT CONSULTANT GESTION	7 CHEMIN DES BERGERS 84510 CAUMONT SUR DURANCE
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	169 061		6 056		175 [illegible]18	[illegible] 430			188 548
2	68 533		4 406		72 93[illegible]	[illegible]85			73 924
3	59 606		3 120		[illegible]2 726	6 781			69 507
4	50 930		1 680		52 [illegible]10	4 273			56 883
5	50 983				50 9[illegible]3	7 354			58 337
6									
7									
8									
9									
10									
**	399 113		[illegible] 262		414 375	32 823			447 198

** TOTAUX

PROJET

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	€	2 756
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		13 817
Total		16 573

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ❿	463 771	- de l'exercice 2018 ❿	211 208
- de l'exercice précédent ❿	406 952	- de l'exercice précédent ❿	203 128

Nom et qualité du signataire — Directeur général PHILIPPON Frédéric

A GEMENOS le 09/04/2019

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES 13420 GEMENOS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51255476700024 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	17 133	AK 10 944	6 189	7 235
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	126 204	AU 52 034	74 170	91 664
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	191 415	BE	191 415	191 415
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	6 475	BI	6 475	6 475
	TOTAL (II)	BJ	341 227	BK 62 978	278 249	296 789
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BM		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	483 627	BY 11 264	472 363	237 270
	Autres créances (3)	BZ	31 245	CA	31 245	18 438
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	95 561	CE 1 675	93 886	220 000
	Disponibilités	CF	49 797	CG	49 797	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	159 213	CI	159 213	121 429
	TOTAL (III)	CJ	819 443	CK 12 939	806 504	597 137
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 160 669	IA 75 917	1 084 753	893 926

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances

PROJET

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 163 200)	DA	163 200	163 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	40	40
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	16 320	16 320
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	67 784	57 769
	Report à nouveau	DH	(150 000)	(150 000)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	155 887	160 014
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	253 231	247 344
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		1 476
	TOTAL (III)	DR		1 476
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	67 922	88 681
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		660
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	225 201	172 130
	Dettes fiscales et sociales	DY	257 771	192 660
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	31 334	15 667
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	249 294	175 308
	TOTAL (IV)	EC	831 522	645 106
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 084 753	893 926

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	780 997	577 974
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		4 454

PROJET

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	220 785	FB		FC	220 785	48 315
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 763 391	FH	13 911	FI	1 777 302	1 616 327
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 984 176	FK	13 911	FL	1 998 087	1 664 642
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	1 456
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	45 150	28 354
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 723	88
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 056 961	1 694 540
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	142 842	30 488
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	512 439	480 956
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	22 386	13 418
	Salaires et traitements*					FY	798 763	663 243
	Charges sociales (10)					FZ	320 786	265 493
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	28 880	26 023
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 650	2 768
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		1 476
	Autres charges (12)					GE	12	86
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 829 759	1 483 950
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	227 203	210 590
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8 656	7 913
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	612	474
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	4 012	
	Total des produits financiers (V)					GP	13 280	8 387
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 675	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	527	561
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	27 254	
	Total des charges financières (VI)					GU	29 456	561
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 176)	7 826
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	211 027	218 415

PROJET

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	23	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 297	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 320	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 320)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		(353)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	53 820	58 754
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 070 241	1 702 927
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	914 355	1 542 913
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	155 887	160 014
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	13 871	4 624
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	40 721	27 079
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
AMENDE POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE	23	
VALEUR DE CESSION ACTIF MIS AU REBUT	1 297	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROJET

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	14 779	KE	KF 2 464
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	74 225	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA 831
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	47 587	LC	LD 8 341
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	121 812	LO	LP 9 172
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	191 [illegible]15	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	6 47[illegible]	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	19[illegible] 890	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	33[illegible] 481	ØH	ØJ 11 636

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		[illegible]	D0	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV 111	LW 17 133	IX 17 133
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM 441	MN 73 784	MO 73 784
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 831	MR 831
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 4 338	MT 51 590	MU 51 590
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG 4 780	NH 126 204	NI 126 204
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C 191 415	2D 191 415
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 6 475	2G 6 475
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ	NK 197 890	2H 197 890
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 4 890	ØL 341 227	ØM 341 227

PROJET

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

Néant [X] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROJET

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 544	PF	3 510	PG	111	PH	10 944
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 018	QE	12 252	QF	148	QG	24 122
	Matériel de transport	QH		QI	201	QJ		QK	201
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 130	QM	12 917	QN	3 336	QO	27 711
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	30 148	QV	25 370	QW	3 484	QX	52 034
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	37 692	ØP	28 880	ØQ	3 594	ØR	62 978

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		[illegible]		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		[illegible]		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
PROJET
Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		[illegible]		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		[illegible]		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		[illegible]		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 476	[illegible]		5X	1 476	5Y	
	TOTAL II	5Z	1 476	TV		TW	1 476	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		[illegible]		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	[illegible]		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	10 567	6U	3 650	6V	2 953	6W	11 264
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	1 675	6Z		7A	1 675
	TOTAL III	7B	10 567	TY	5 325	TZ	2 953	UA	12 939
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 043	UB	5 325	UC	4 429	UD	12 939
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	3 650	UF	4 429		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	1 675	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

PROJET

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

31/12/2018

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
PROVISION POUR IND LICENCIEMENT	1 476		1 476	
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
PROV DEPRECIATION VMP		1 675		1 675

PROJET

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6 475	UV	(0)	UW	6 475
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	13 516		13 516		
	Autres créances clients	UX	470 110		470 110		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 062		3 062		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	9 024		9 024		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 502		7 502		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	11 657		11 657		
	Charges constatées d'avance	VS	159 213		159 213		
	TOTAUX	VT	680 560	VU	674 085	VV	6 475
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	790	790		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	67 132	16 607	50 525	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	225 201	225 201		
Personnel et comptes rattachés		8C	84 979	84 979		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	79 978	79 978		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	79 738	79 738		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 067	13 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	9	9		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 334	31 334		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	249 294	249 294		
TOTAUX		VY	831 522	VZ 780 997	50 525	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	16 492	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

PROJET

Cegid Group

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 155 887

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	7 154		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	6 607	XE	13 761
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	23
Amendes et pénalités	WJ	23	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	53 820

Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activités exonérées)		SW	WQ 6 722
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 10 % des plus-values nettes à zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR 230 213

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 19 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations — 2A	XA

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY
Majoration d'amortissement *							XD
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG 20 301
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
					TOTAL II	XH 20 301

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	209 912
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	209 912

XO

PROJET

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP 31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Quote part résultat fiscal 2018 SCPI FRUCTIPIERR		3 719
Quote part résultat fiscal 2018 SCI ACTIPIERRE		3 003
Total des réintégrations diverses	WQ	6 722
Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		10 920
Distributions SCPI ACTIPIERRE 2018		3 591
Distributions SCPI FRUCTIPIERRE 2018		5 065
reprise plus value latente N-1 contrat de capita		725
Total des déductions diverses	XG	20 301

PROJET

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	67 356

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU	

PROJET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(150 000)	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	10 014
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	160 014	Dividendes		ZE	150 000
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	(150 000)
TOTAL I	ØF	10 014	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	10 014

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		13 871
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	251 955	246 909
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	48 823	XQ	52 152	45 830
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	37 425	21 921
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	170 908	166 296
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	512 439	480 956
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	22 386	13 418
	Total du compte correspondant à la ligne FY du tableau n° 2052			YX	22 386	13 418
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			YY	410 124	330 955
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	113 352	80 062
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*			ØB	763 950	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROJET

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1 LICENCE VP5	111		111		
	2 CLOISONS	441		148		293
	3 DOUCHETTES USB	80		80		
	4 TEL NOKIA	139		139		
	5 MACBOOK PRO	1 383		422		961
	6 CHAISES DE BUREA	285		242		43
	7 ARMOIRES	2 452		2 452		
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1							
	2		(293)	(293)				
	3							
	4							
	5		(961)	(961)				
	6		(	(43)				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		(1 297)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						
				(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROJET

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP — Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROJET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROJET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROJET

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CONCEPT ERP			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	14
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 998 087
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 998 087
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	11 723
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 000
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	13 723
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	142 842
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	453 451
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	3 529
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	1 297
TOTAL 3		OJ	601 130
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 410 681
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 410 681

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	1 998 087	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	16
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2018		GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

PROJET

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2019
Page 23

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 51255476700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONCEPT ERP

ADRESSE (voie) 30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES LES ESPACES DE LA STE BAUME

CODE POSTAL 13420 VILLE GEMENOS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	833
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	799

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOFIVI

N° SIREN (si société établie en France) 819903089 % de détention 51.04 Nb de parts ou actions 833

Adresse : N° 658 Voie RUE MAURICE SCHUMANN

Code postal 30000 Commune NIMES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PHILIPPON Prénom(s) Frédéric

Nom marital % de détention 33.95 Nb de parts ou actions 554

Naissance : Date 120769 N° Département 43 Commune 43 Pays FR

Adresse : N° 122 Voie RUE DU COMMANDANT ROLLAND

Code postal 13008 Commune MARSEILLE Pays

Titre (2) M Nom patronymique AVIAS Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 15.01 Nb de parts ou actions 245

Naissance : Date 160359 N° Département 84 Commune 84 Pays FR

Adresse : N° 112 Voie RUE MAURICE RAVEL

Code postal 30000 Commune NIMES Pays

PROJET

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 51255476700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONCEPT ERP

ADRESSE (voie) 30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES LES ESPACES DE LA STE BAUME

CODE POSTAL 13420 VILLE GEMENOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROJET

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

CONCEPT ERP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

CONCEPT ERP
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
30, avenue du château de Jouques
Les espaces de la Sainte Baume
13420 GEMENOS
R.C.S. MARSEILLE : B 512 554 767
APE : 7112 B

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CONCEPT ERP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels à l'exception du manque d'information total concernant les délais de paiement sur les fournisseurs et les clients.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, sue celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. le risque de non-détection d'un anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

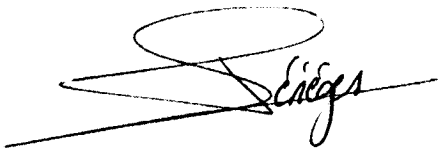
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'un incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 29 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



P. SERIEGES

CONCEPT ERP
Société par actions simplifiée
Au capital de 163 200 €
Siège social : 30, avenue du Château de Jouques
Les espaces de la Sainte Baume – Bâtiment A03
13420 GEMENOS
RCS MARSEILLE : 512 554 767

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019

APPROBATION DES COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
Et le quatorze juin
A 9h00

Les actionnaires de la société «CONCEPT ERP», société par actions simplifiée au capital de 163 200 euros divisé en 1 632 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2018 et quitus au président
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31/12/2018
- Questions diverses

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Pierre VIRSOLVY, en sa qualité de Président.

La Société LECHARTIER représentée par M. Patrick SERIEGES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente mais excusée.

La feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau, en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés
- l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe, le bilan
- le rapport de gestion établi par le Président
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées par le Président

Le président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président sur la marche de la Société, pendant l'exercice écoulé puis des rapports du Commissaire aux comptes.

-rapport général sur les comptes dudit exercice,
-rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le TRENTE ET UN DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT et du rapport du Commissaire aux comptes sur cet exercice, ainsi que les explications complémentaires fournies au cours de la discussion, approuve les rapports dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et le compte de résultat.
En conséquence, elle donne aux dirigeants et au Commissaire aux comptes, quitus de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et lesdites conventions, précision faite que la convention suivante s'est poursuivie :

- Convention d'audit et de conseil avec Philippe AVIAS moyennant une rémunération de 12 000 € au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe pour l'exercice les rémunérations annuelles des mandataires sociaux ainsi :

- Frédéric PHILIPPON : 175 117 € /bruts
- Jean-Pierre VIRSOLVY . 72 939 €/bruts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 155 887 € (CENT CINQUANTE CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS)
après provision de l'impôt sur les sociétés, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes.....150 000 €
 (sous déduction de l'acompte de 150 000 €
 distribué par l'AG du 4/09/2018
 Un complément de distribution égal à 0)
- Le solde au compte « autres réserves ».. 5 887 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé en tant que de besoin que des dividendes ont été mis en distribution au titre de l'exercice précédent, savoir :

AGE du 26/07/2016..... 80 000 € à titre d'acompte sur dividendes de l'exercice 2016 (au vu d'une situation au 30 juin 2016)
AGO du 10/10/2017..... 150 000 € à titre d'acompte sur dividendes de l'exercice 2017
AGO du 4/09/2018.....150 000 € à titre d'acompte sur dividendes de l'exercice 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 h et le présent procès-verbal rédigé, clos et signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT